

## Commune de Blond

Cahier des charges pour la plantation d'une haie  
écologique à Blond (87300) sur la parcelle AB 150

## 1. Informations générales

### 1.1 Contexte

La commune de Blond (87300) a acquis une parcelle de pré qui touche le terrain actuel du cimetière communal. La parcelle correspond à la parcelle cadastrale AB 150. Le périmètre de la parcelle est d'environ 250 mètres. Sa surface est de 4 395 m<sup>2</sup>.



Des haies sont déjà présentes sur le site mais ne sont soit pas doublé, soit elle ne contiennent pas toutes les strates (arborée, arbustive, herbacée) soit elles ne sont pas écologiques et ne répondent pas à nos objectifs.

### **1.2 Objectif principale**

L'objectif de l'acquisition est d'utiliser cette parcelle à plus ou moins long terme pour une future extension du cimetière.

Le terrain actuel est suffisant mais ce futur espace souhaite être clos par une haie plutôt que par un mur. Une haie opaque est donc à favoriser. Pour que cette haie ait atteint une hauteur et une épaisseur suffisantes au moment de l'extension du cimetière, il est donc nécessaire de la planter en 2023.

### **1.3 Objectif secondaire**

Dans le cadre d'une journée à destination des collectivités locales "*Pour une végétalisation écologique et paysagère*" organisée à Limoges par le CBN (Conservatoire Botanique Nationale) et la Région Nouvelle-Aquitaine "*plan pollinisateurs*", un certain nombre d'informations et de documents ont été données à la commune afin de mettre en place une végétalisation écologique des espaces communaux.

En parallèle, la commune a eu connaissance de chantiers participatifs encadrés par la LPO (Ligue de la Protection des Oiseaux) pour la plantation de haies favorisant les pollinisateurs et l'habitat des passereaux où la population subit une baisse importante (notamment par la destruction de leurs habitats).

La commune de Blond souhaite donc allier la fermeture de l'espace dédié à l'extension de son cimetière à une action favorisant la biodiversité et la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Une haie écologique est donc privilégiée. Le but étant de planter des espèces, attirant et abritant des oiseaux (grâce aux fruits), attirant des auxiliaires et des insectes pollinisateurs (grâce aux fleurs), permettant d'abriter cette faune en hiver (plantes persistantes) tout en étant opaque pour ne pas voir le cimetière. Pour qu'il y ait une occultation extérieure efficace de l'espace funéraire une haie double est nécessaire. Ce qui correspond à 500 mètres de haie à planter.

Un accompagnement avec une chargée de mission de la LPO est aussi envisagé pour accompagner la commune dans cette démarche pour l'animation d'un chantier participatif et d'une sortie pédagogique en même temps que le chantier avec les écoles et les habitants volontaires.

#### **1.4 Nature du document remis au candidat**

Le présent dossier de consultation constitue le document de référence. Les cartes, schémas et documents présents dans ce cahier des charges et ses annexes apportent des renseignements de localisation et de présentation des prestations à réaliser. Cependant, ces éléments graphiques ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La prise en compte des réalités naturelles est primordiale pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des travaux envisagés. Une visite sur le terrain a été effectuée et prévue pour mieux estimer le travail à réaliser.

#### **2. Consistance des travaux**

Les étapes du projet comprennent :

- Le repérage des plants sur les parcelles communes ;
- Des travaux de préparation du sol ;
- Des travaux de paillage ;
- Des travaux de plantations des arbres et arbustes ;
- Des travaux de protections des arbres et arbustes.

Les détails techniques généraux des plantations sont décrits dans le paragraphe ci-dessous du présent cahier des charges.

##### **2.1 Le repérage des plants**

Ce repérage est réalisé du 17 avril 28 juillet 2023 sur les terrains communaux de Blond dont la gestion devrait être confiée au CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce repérage consiste à identifier, cartographier et informer où se situe les essences qui vont être planter dans la haie champêtre sur la parcelle AB 150. La position de chaque plant est cartographiée grâce à l'application MapMarker puis intégrer dans le logiciel SIG, Qgis. Ce travail est primordial pour diminuer les coûts du projet et pour utiliser des essences locales et indigènes qui sont typiques de la région. Cela permet un développement plus rapide et efficace pour accueillir la biodiversité locale.

Les parcelles où le repérage est effectué sont celle-ci-dessous :

Parcelles	Surface m2	Arguments
D 746	868	Site N2000 Vallée de la Gartempe, secteur affluent Glayeule
D 717	2405	Site N2000 Vallée de la Gartempe, secteur affluent Glayeule
D 705	409	Site N2000 Vallée de la Gartempe, secteur affluent Glayeule
D 711	197	Site N2000 Vallée de la Gartempe, secteur affluent Glayeule
F 633	18026	Enjeu : préservation forestière et ancienne lande bruyère
AB 5	4631	CTMA Goire Issoire : parcelles de zones humides le long de l'ancien lit de l'Issoire, acquisition CEN stratégique dans le cadre de la renaturation de l'Issoire
AB 2	5958	CTMA Goire Issoire : parcelles de zones humides le long de l'ancien lit de l'Issoire, acquisition CEN stratégique dans le cadre de la renaturation de l'Issoire
L 1019	6275	Enjeu : préservation forestière et ancienne lande bruyère
L 1016	16347	Enjeu : préservation forestière et ancienne lande bruyère
L 10	29900	Enjeu : préservation forestière
L 20	16304	Enjeu : préservation forestière
K 167	20455	Enjeu : préservation forestière et ancienne lande bruyère
F 965	23249	Enjeu : préservation forestière
F 946	4869	Enjeu : préservation forestière
F 530	21246	Enjeu : préservation forestière
F 527	3306	Enjeu : préservation forestière
F 513	15592	Enjeu : préservation forestière
F 512	7929	Enjeu : préservation forestière
F 815	10849	Enjeu : préservation forestière et ancienne lande bruyère
F 728	32319	Enjeu : préservation forestière et zone humide
F 678	5544	Enjeu : préservation forestière
E 781	3373	Enjeu : préservation forestière

Parcelle	Surface	problème	Interet
A 306	16766	Proximité immédiate RD - parcelle isolée	Enjeu : préservation forestière et zone humide
B 326	2505	Proximité immédiate RD - parcelle isolée	Enjeu : préservation forestière
F 288	6075	Proximité immédiate RD	Enjeu : préservation forestière
B 69	1133	proximité habitation et enclave dans îlot agricole	Enjeu : zone humide
H 255	15761	petite parcelle isolée traversée par un chemin d'exploitation agricole	Enjeu : préservation forestière et ancienne lande bruyère
B 322	6730	parcelle étroite entre route et parcelle agricole	Enjeu : préservation forestière et zone humide
B 269	66	NULL	Enjeu : zone humide
E 816	4429	enclave dans îlot agricole	Enjeu : préservation forestière et zone humide

Les essences recherchées correspondent à des essences pour réaliser une haie champêtre sur des sols acides (pH<6,5). La ville de Blond se situe sur du sol granitique ce qui rend la terre acide.

Les exemples des essences les plus communes et trouvables dans cette région sont nombreuses pour notre haie champêtre. L'exemple de ce florilège de ces 23 espèces permet une floraison à différentes périodes, pour certaines un feuillage persistant, et d'avoir sur notre haie champêtre les différentes strates (arborée, arbustive et herbacée) pour une bonne opacité durant les différentes saisons. De plus, cela permet d'augmenter le potentiel de biodiversité et d'accueil des passereaux sur notre haie.

Voici un exemple de 23 espèces proposées pour la haie champêtre :

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Famille	Hauteur (m)	Floraison	Couleur de la fleur	Potentiel pour les pollinisateurs (allant de 1 à 3)	Vitesse de croissance
Arborée	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	Betulaceae	20-25	avril-mai	jaune	1	Rapide
	Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	Salicaceae	15-20	mars-avril	vert	1	Rapide
	Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	Fagaceae	25-35	mai	jaune	1	modéré
	Chêne pédonculer	<i>Quercus robur</i>	Fagaceae	25-35	avril-mai	jaune	1	modéré
	Alisier des bois	<i>Sorbus torminalis</i>	Rosaceae	3-20	mai	blanc	3	lent
	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Sapindaceae	8-15	avril-mai	jaune vert	3	lent
	Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	Sapindaceae	20-25	mars-avril	jaune orangé	2	rapide
	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Oleaceae	25-30	avril	vert	3	rapide
	Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	Fagaceae	30-40	avril-mai (pas tout les ans)	vert	1	rapide
Arbustive	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornaceae	2-5	mai-juin	blanc	2	lent
	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Betulaceae	2-4	janvier-mars	jaune	1	rapide
	Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Rosaceae	4-10	mai	blanc	3	modéré
	Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	Fabaceae	2-4	avril-juillet	jaune	3	Rapide
	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Celastraceae	2-6	avril-mai	blanc	2	lent
	Bourdain	<i>Fragula alnus</i>	Rhamnaceae	1-4	mai-septembre	jaune	2	lent
	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Aquifoliaceae	2-10	mai-juin	blanc	2	lent
	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Rosaceae	0,5-2	avril	blanc	3	rapide
	Eglantier	<i>Rosa canina</i>	Rosaceae	1-3	mai-juillet	blanc, rose	2	rapide
	Saule Marsault	<i>Salix caprea</i>	Salicaceae	3-18	mars-avril	vert	3	rapide
	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Adoxaceae	2-6	mai-juin	blanc	2	rapide
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	Fabaceae	1-2	février-avril	jaune	2	rapide	
Herbacée	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	Araliaceae	liane	septembre-octobre	blanc	3	rapide
	Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	Caprifoliaceae	liane	juin-septembre	blanc	3	rapide

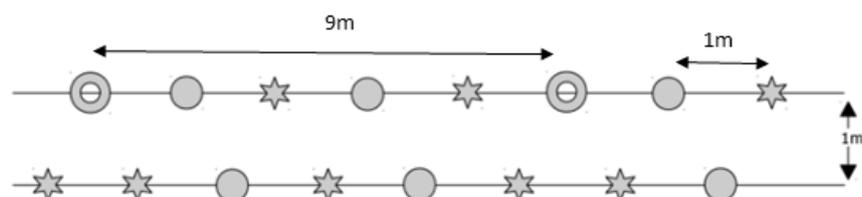
Pour 250 mètres de haie double, il faut environ 340 plants. L'emplacement des plants est cartographier et donné dans un dossier à part. S'il manque des plants, les plants restant sont achetés chez un professionnel tels qu'un pépiniériste. Une provenance la plus locale possible est souhaitée. L'approvisionnement de plans bénéficiant de la Marque « Végétal local » (<http://www.fcbl.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>) est fortement encouragé.

## 2.2 Période de plantation

Au niveau du calendrier, la plantation se fait en novembre, décembre 2023. La date précise de plantation est à définir selon les disponibilités du chargé de mission de la LPO Limousin (Laura Taysse, [laura.taysse@lpo.fr](mailto:laura.taysse@lpo.fr)). Les plants doivent être récupérer quelques jours avant la plantation.

## 2.3 Schéma de plantation

**Séquence** : Les plants seront espacés de 1mètre, disposés en quinconce sur 2 rangées distantes d'1m. Alternier les strates et les essences. Les arbres de haut jet devront être espacés de 9 m au minimum.



**Essences** (au moins 2 espèces par strate et 8 espèces par haie) :

## Légende :



-Strate arborée



-Strate herbacée



-Strate arbustive

## **2.4 Préparation du sol**

### **2.4.1 Piquetage**

La concrétisation sur le terrain par piquets ou marquage au sol est nécessaire avant la réalisation des travaux pour visualiser où les plants seront disposer.

### **2.4.2 Travail du sol**

Cette étape a pour but de favoriser la reprise et l'enracinement des plants, ainsi que de lutter contre l'envahissement des herbacées. Ce travail peut se traduire, selon la nature du sol, par la création de fosses de plantation (sur deux à trois fois le volume racinaire). Un travail de désherbage devra être réalisé sur la largeur concernée (2 m pour une haie).

### **2.4.3 Paillage du sol**

Le paillage est obligatoire car il favorise une bonne reprise des végétaux. En effet, il empêche la levée des mauvaises herbes, garde l'humidité, évite la battance et le croûtage du sol par la pluie et le soleil et à en améliorer l'activité biologique. Il est recommandé de le réaliser juste après le travail du sol, afin que ce dernier conserve une bonne structure jusqu'à la plantation.

Un paillage écologique pour l'ensemble des plantations sera exigé et devra remplir les exigences suivantes :

- durabilité d'au moins 3 ans ;
- biodégradabilité ;
- pas de travail d'enlèvement à prévoir à l'avenir.

Le meilleur matériau est une bonne couche de matière végétale légère, décomposable naturellement en quelques années : paille, foin, copeaux, branchages broyés (en évitant les résineux), coupes de gazon, litière de feuille... Ce paillage biodégradable enrichit le sol en se décomposant lentement, facilite l'apparition spontanée d'autres espèces dans la haie après quelques années et s'insère mieux dans le paysage que les matériaux artificiels.

Ce paillage, étalé sur une largeur de 2,50 m, ne sera efficace que si son épaisseur est suffisante (15 à 20 cm) et si des regarnissages sont effectués annuellement pendant trois ans.

De même, il faut veiller à utiliser de la paille propre, sans grains. Il est préférable d'utiliser des matériaux humides car ils se tassent directement au sol.

Le paillage doit être réalisé quelques jours avant la plantation pour permettre une activité biologique intense dans le sol, notamment des vers de terre, afin d'obtenir un sol enrichi et ameubli.

Au moment de la plantation, il suffit d'écartier le paillage pour faire le trou à la bêche et de bien remettre autour de l'arbre.

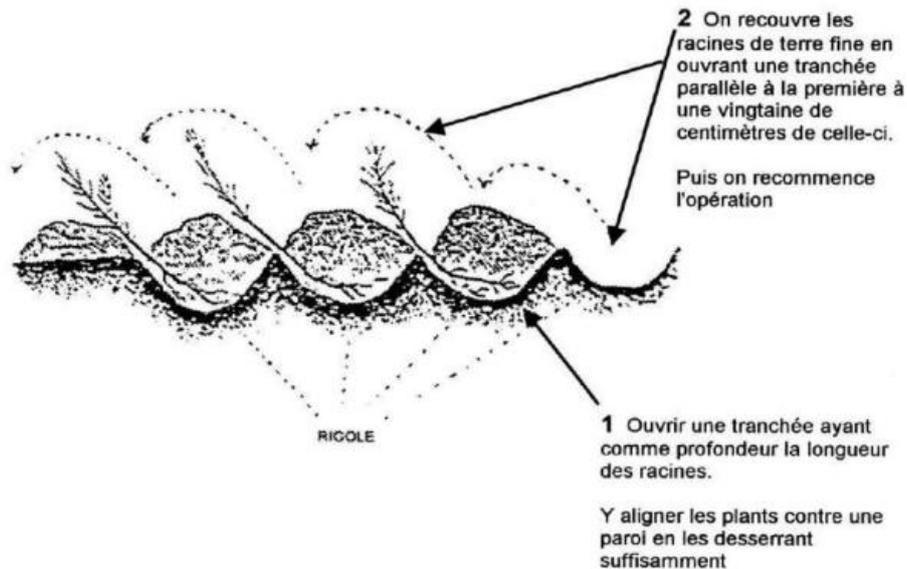


### ***2.5 Caractéristiques des plants***

Les plants de haie devront être à racines nues, d'une hauteur de 50-60 cm au minimum. Le système racinaire sera bien développé et sain. Les parties aériennes seront saines, indemnes de dommage et présentant un bourgeon terminal bien conformé. Les plants ne remplissant pas ces exigences seront refusés. Durant tout le laps de temps passé par les plants en dehors de la terre, toutes précautions seront prises pour protéger les racines du soleil, du vent et du gel, afin de conserver une humidité suffisante. Le transport devra lui aussi être effectué dans le but d'éviter tout dommage aux plants par exemple sous camion bâché.

## 2.6 Mise en jauge

Si les plants ne sont pas mis en place immédiatement, il est indispensable de les mettre en jauge comme indiqué ci-dessous :



La mise en jauge doit avoir lieu si possible à proximité du lieu de plantation et dans un endroit abrité du vent et du soleil.

Le séjour des plants dans la jauge doit être aussi court que possible.

Afin d'éviter une perte importante du taux de reprise des plants, il ne faut jamais exposer les racines à la lumière, même pendant un court transport.

Pour une bonne reprise, il faut :

- éviter de laisser les plants en jauge durant une trop longue période (un mois maximum),
- ne jamais exposer les racines des plants à la lumière et au vent (à laisser dans les sacs, en jauge, ou à abriter sous le paillage).

## 2.7 Plantation et soins des racines

Ne pas planter les jours de gelées ou de forte pluie.

Avant la plantation, les racines seront rafraîchies par une coupe visant à supprimer les racines trop abîmées, trop longues ou gênantes, en prenant soin de conserver le pivot. Le système racinaire sera trempé dans un **pralin**. Le remblaiement du trou de plantation s'effectuera avec la terre prélevée sur le site, en prenant soin de ne pas mélanger la terre de surface avec la terre du fond. Une fois le plant installé, bien à la verticale et collet au niveau du terrain, la terre sera tassée et une cuvette sera formée autour du plant afin de recueillir les eaux d'arrosage.

Comment faire un pralin : Au jardin, le pralinage est une vieille méthode qui consiste à réaliser, dans un grand seau, un mélange homogène de trois ingrédients, tous trois dans les proportions identiques :

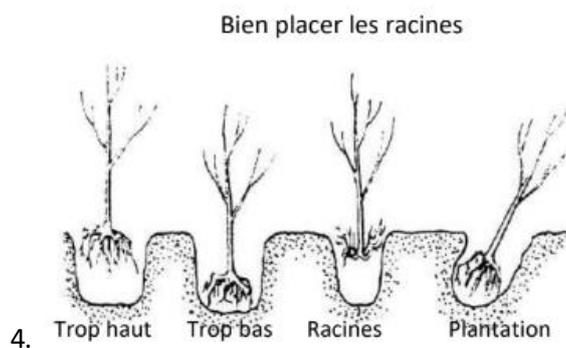
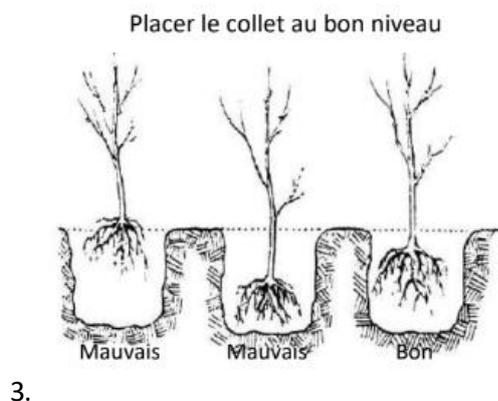
- De la terre de jardin, si possible argileuse (même si on fait souvent avec ce que l'on a), ou de l'argile pure ;

-De la bouse de vache fraîche ; à défaut, on peut aussi réaliser le pralin avec du compost mûr

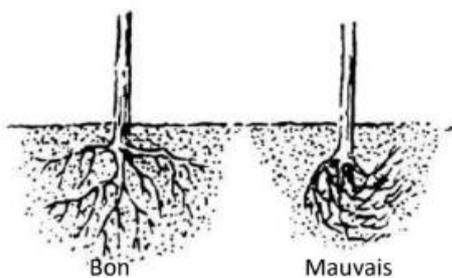
-Et enfin, de l'eau

On badigeonne ensuite avec soin les racines nues du rosier ou de l'arbre à planter.

Quelques conseils contribuant à la réussite de la plantation en 6 étapes :

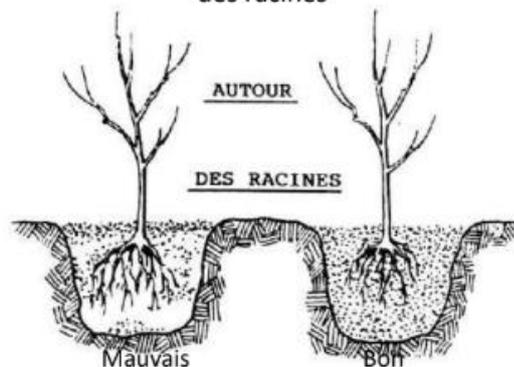


Etalez les racines dans le trou de plantation



5.

La terre doit être bien répartie autour des racines



6.

Source : Nature 18, Le guide pratique du planteur de haies champêtres dans le Cher

### **2.8 Arrosage des plants**

Cette étape interviendra immédiatement après la plantation, à raison de 5L pour un arbuste, 10 L pour un arbre. Cela dépend aussi des restrictions d'eau et des quantités d'eau disponible de la commune.

### **2.9 La protection des plants contre les dégâts générés par les mammifères**

Les dégâts sur les pousses et rameaux dus à l'abrouissement (prélèvement dans un but alimentaire des bourgeons ou des pousses) :

- perte d'accroissement en hauteur,
- forme défectueuse des plants,
- baisse de la qualité technologique.

La répétition des abrouissements peut entraîner la quasi-destruction d'une plantation.

### Le choix de protection :

La parcelle est déjà entourée par une clôture protégeant des mammifères. Vérifier si la clôture est toujours fonctionnelle et s'il y a besoin d'une intervention sur la clôture en cas de disfonctionnement ou de possibilité de passage pour les mammifères.

### **3. L'entretien des plantations**

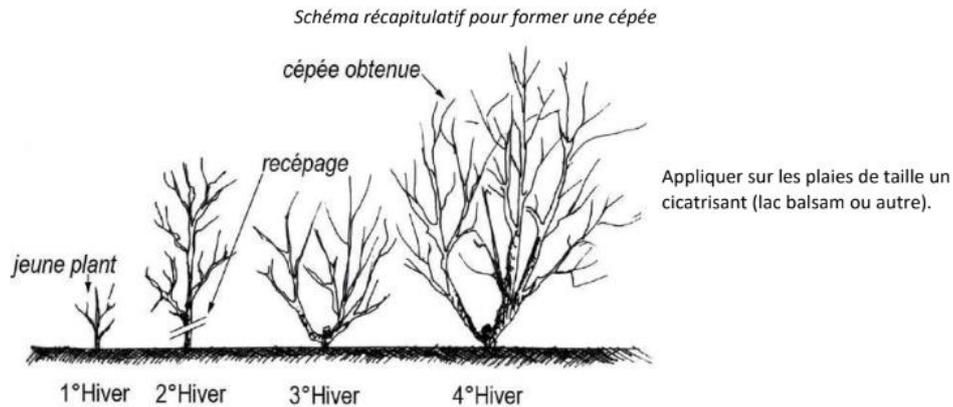
Entretien des plantations pendant un minimum de neuf années.

#### La première année :

Deux arrosages à raison de 10 litres d'eau par mètre linéaire et par arrosage (arroser régulièrement en cas de sécheresse estivale et/ou hivernale). Cela peut varier selon les restrictions en eau et les réserves d'eau de la commune.

#### Pendant 4 ans :

- Un dégagement des abords du paillage afin que les plants ne soient pas envahis par la végétation.
- La taille de formation est nécessaire pour donner aux plants la forme souhaitée (haut-jet, arbre et arbuste de bourrage), car les arbres et arbustes sont naturellement composés d'un seul tronc et d'un houppier (= ensemble des ramifications portées par la tige).
- Pour obtenir une haie dense (ce que nous voulons obtenir) : le recépage (taille d'un arbre à la base pour favoriser l'apparition de rejets) est nécessaire :
- **A la plantation, en hiver :**
  - caducs : ne pas tailler sauf plantation tardive (bourgeons démarrés) ; tailler alors les tiges de 1/3 à 1/2,
  - persistants, semi-persistants et marcescents : ne pas tailler
- **Un peu plus d'un an après la plantation, en fin d'hiver :**
  - caducs : recéper (couper) à 10 cm du sol en fonction de la vigueur,
  - persistants, semi-persistants et marcescents : raccourcir de 1/3.



*Source : Nature 18, Le guide pratique du planteur de haies champêtres dans le Cher*

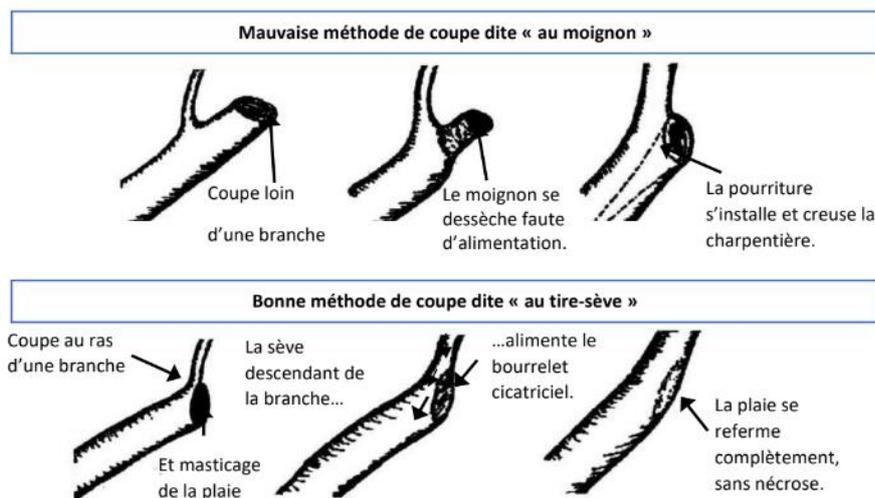
### Les années suivantes :

-La taille d'entretien, qui succède à la taille de formation, permet de garder la forme végétale souhaitée.

Pour préserver une haie dense : tailler la haie latéralement au moyen d'un outil permettant une coupe nette afin que les végétaux cicatrisent rapidement.

### Principes généraux pour tailler :

- Tailler hors période de gel et hors montée de sève, soit de novembre à février environ.
- Utiliser un matériel adapté à la dimension des branches à couper, et bien aiguisé.
- Couper en biais sans abîmer le bourrelet cicatriciel (risques de maladies, de pourrissement) et sans laisser de chicot (voir schémas ci-dessous).



*Source : Nature 18, Le guide pratique du planteur de haies champêtres dans le Cher*